



Dossier

L'impact de la réforme
des retraites sur nos IEG

À voir en pages 4 et 5

Travaux patrimoine

À voir en page 13



Édito

Ce n'est pas moins de 2,3 millions de manifestants qui ont battu le pavé pour ce premier mai historique sur toute la France dans 310 manifestations.

Cette mobilisation, d'un niveau record pour un 1^{er} mai, dépasse allègrement celles de 2002 et 2009.

Les Français refusent toujours très majoritairement cet allongement du temps de cotisation pour ouvrir droit à leur pension, malgré tout le gouvernement et son président avec son « *quoi qu'il en coûte...* » continuent à pousser leur inacceptable projet de réforme des retraites.

Cette réforme n'augmente pas seulement la durée des cotisations pour finalement faire baisser les pensions mais signe également la fin de notre régime particulier et de notre statut.

Les électriciens et gaziers, actifs et inactifs, doivent impérativement rester mobilisés afin que cette réforme injuste et injustifiée ne s'applique jamais malgré la promulgation dans la nuit qui suivait la décision du conseil constitutionnel. (*Voir dans ce numéro l'article sur les effets immédiats qu'aurait l'application de cette réforme*).

Nous savons tous que notre régime spécial des IEG a fait ses preuves malgré les années et les nombreuses attaques. Il est équilibré, solidaire et déjà adapté à la notion de pénibilité avec des bonifications spécifiques. Il n'y a donc aucune raison de le modifier.

M. Gabriel ATTAL vient d'annoncer un record historique de 14,6 milliards d'euros de fraude fiscale et 80 à 100 millions d'euros d'évasion fiscale. Pourquoi ne propose-t-il pas des mesures concrètes pour pallier le soi-disant déficit du financement des caisses de retraite et du régime de santé avec les difficultés rencontrées.

L'approche de notre festival d'Énergies de SOULAC construit PAR et POUR les jeunes agents avec son thème 2023 : « **Fiers de notre passé, auteurs de notre avenir** » prend tout son sens dans ce printemps de luttes historiques que nous connaissons.

Valorisons notre combat et soyons sûrs que notre victoire permettra à chaque travailleuse et chaque travailleur de partir à un âge raisonnable afin de profiter d'une retraite digne.

Jean-David DAUBISSE
Président de la CMCAS de LIMOGES



Sommaire

Édito.....	2
Permanences assurances.....	3
Information CAMIEG.....	3
Mon espace complémentaire CAMIEG.....	3
L'impact de la réforme des retraites sur nos IEG.....	4-5
Conférence-Débat: le livre de A à Z.....	6
Chorale Mélodia.....	6
La commission jeunesse.....	7
• Accrobranche au Lac de Saint-Pardoux	
• Sortie famille au Futuroscope	
Randonnée à Toulx-Sainte-Croix « Les Pierres Jaumâtres ».....	8
Excursion au Marais Poitevin.....	9
Séjour en Corse.....	10
Lake Wakepark.....	11
Section Jardinage.....	11
Voyages jusqu'au lieu de vacances.....	12
Travaux au gîte d'Auphelle.....	13
Zoom sur.....	14
Partenariats et tarifs préférentiels.....	15
Précommandez vos places à tarifs préférentiels.....	16
Randonnées.....	17
Activités passées.....	17
• Soirée folklorique	
Bulletins d'inscriptions.....	18 à 20
Sortie moto.....	20
Bulletin d'inscriptions pour la randonnée à Toulx-Sainte-Croix.....	21
Le circuit de vos feuilles de soins.....	22
Points d'accueil de proximité.....	23
Marcel Paul.....	24

Numéro de téléphone et email

- **Enfance maltraitée : 119**
- **Violences conjugales-femmes infos services : 3919**
- **Energay : 01 45 08 45 01**
- **Secours populaire de Limoges : 05 55 04 20 00**
- **www.planningfamilial.org**
- **www.camieg.fr - Tél. : 08 06 06 93 00**
- **www.cnieg.fr - Tél. : 02 40 84 01 84**
- **CSM : www.energiemutuelle.fr Tél. : 09 69 32 46 46**
- **CSMR www.solimut-mutuelle.fr Tél. : 0184 980 980**

CMCAS LIMOGES

15, rue Louis Armand - 87220 Feytiat
Tél. : 05 55 48 44 48

cmcas-215.accueil@asmeg.org
www.limoges.cmcas.com

: commission jeunes agents 87

Jours et heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi

de 8 h 30 à 12 h - de 13 h à 16 h 30

État-Civil

– Bienvenue à :
– Maël BOISSEUIL



Collègue nous ayant quittés :

– Yves BABIN
– Jeanne DUPLEIX
– Jean-Marie LAVERGNE
– Jacques SALESSE



idcp

dép

obsèq

csmr

adp

Permanences assurances 2023

IDCP, Obsèques, Dépendance, Protection juridique,
Assurance Auto, Moto, Habitation, Scolaire

Un professionnel à votre service et à votre écoute
Des conseils personnalisés
Des réponses adaptées



Prenez rendez-vous au **05 55 48 44 48 (Nouveau numéro)**

Le professionnel de la CCAS sera présent dans les locaux de l'antenne de Limoges
15, rue Louis Armand - Feytiat de **9 h à 12 h** et de **13 h 30 à 15 h 30**.

Mardi
6
juin

Mardi
4
juillet

Mardi
1^{er}
août

Mardi
5
septembre

HABITATION

AUTO

2 ROUES

JURIDIQUE

SCOLAIRE

CHASSE

D=1
CHIENS/CHATS

VOYAGE

La Camieg toujours à vos côtés!

Vous souhaitez rencontrer un de nos conseillers ou prendre un rendez-vous téléphonique à la date et à l'heure de votre choix ?

C'est simple et rapide: connectez-vous sur www.camieg.fr cliquez sur « Prendre un rendez-vous » et laissez-vous guider.

Notre centre d'accueil à distance reste également à votre disposition au 08 06 06 93 00 (service gratuit + prix d'appel local).

Camieg

Vos rendez-vous avec votre conseiller Camieg

Les mardis
13 juin
et 12 septembre
2023



Camieg

Mon espace complémentaire Camieg

Lancé en février 2021, Mon espace complémentaire Camieg concerne les **assurés bénéficiaires de la part complémentaire seule (conjoint ou enfant(s) d'un assuré)**.

Cet espace en ligne permet notamment de télécharger et d'imprimer, depuis chez vous, une attestation de droits à la part complémentaire Camieg.

Vous n'avez pas encore ouvert de compte Mon espace complémentaire Camieg ?

Sur le site www.camieg.fr, sa création est simple, rapide et gratuite.

➤ Munissez-vous de votre carte vitale et de votre RIB puis cliquez sur **Mon espace complémentaire Camieg** et laissez-vous guider.

L'impact de la réforme des retraites sur nos IEG

Le gouvernement passe en force sa réforme des retraites et acte la suppression des régimes spéciaux dont celui des IEG, relevant de la loi 2004-803, inscrit dans le cadre du Statut de 1946.

LA « CLAUSE DU GRAND-PÈRE » POUR TUER LE STATUT

La loi de 2004, qui a modifié l'organisation de notre régime spécial, crée la CNIÉG et en précise les missions :

« La CNIÉG est un organisme de Sécurité Sociale de droit privé. Elle est chargée d'une mission de service public au profit des personnels salariés et retraités des IEG dont le Statut est fixé par la loi de 1946 ». Un décret pris le 10 décembre 2004 en fixe les modalités de fonctionnement.

Dans l'article 1 du projet de loi sur la réforme des retraites le mot « vieillesse » a été supprimé. Puis, il est fait mention des « personnels recrutés jusqu'au 31 août 2023 ».

Voici ce que donnerait la nouvelle rédaction :

« À compter du 1^{er} janvier 2005, le fonctionnement du régime d'assurance (vieillesse) invalidité, décès, accident de travail et maladies professionnelles des industries électriques et gazières prévu par l'article 47 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz et du régime d'assurance vieillesse prévu par ce même article, pour les personnels recrutés jusqu'au 31 août 2023 est assuré par la CNIÉG... ».

En vingt mots exactement le régime de retraite des IEG se ferme pour tout nouvel embauché.

Un impact financier mortifère

Un document prospectif élaboré par la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) et sur la base des enquêtes annuelles auprès des caisses de retraite, fixerait les données du « problème » qui justifierait la suppression de notre régime spécial :

Le principal « problème à résoudre », serait la durée « excessive » de versement des pensions dans les IEG : 26,5 ans pour les hommes et 30,1 ans pour les femmes, contre respectivement 19,6 ans et 23,9 ans sur l'ensemble de la population. Mais en réalité l'âge moyen de liquidation des retraites est de 60 ans, avec une progression très forte ces dernières années du fait de l'arrêt des départs anticipés incités par les entreprises et par l'ajustement des mesures d'âge dans les IEG avec le droit commun (réformes de 2008, 2010 et 2014). L'écart avec la moyenne de la population vient notamment des anticipations d'âge pour pénibilité.

Notre régime est pourtant équilibré et pérenne.

Les nouveaux embauchés des IEG, à partir du 1^{er} septembre 2023 verseraient leurs cotisations aux régimes de droit commun CNAV et AGIRC-ARRCO et non plus à la CNIÉG.

Il ressort de l'étude d'impact faite par le gouvernement que la fermeture du régime entraînerait un manque de recettes (cotisations des salariés et des employeurs) de l'ordre de 100 millions d'euros sur la base de 4600 nouveaux entrants sur un an. La cinquième année, ce serait donc 500 millions qui ne rentreraient plus dans les caisses de la CNIÉG, soit 10 % du financement total du régime. **En sommes cumulées sur cinq ans, la perte serait de 1,5 milliards d'euros.**

Face à l'assèchement des ressources et à la charge des pensions à payer qui sera constante, la CNIÉG sera en situation critique, le régime par répartition sera détruit à petit feu.

Qui comblera le manque de cotisations ?

La cotisation « employeur » du régime spécial ? La Contribution Tarifaire d'acheminement (CTA) ?

Dans le cadre de la neutralité du régime des IEG, il ne sera pas question de recevoir ni de « subventions publiques », ni



© Le Populaire

de financement des autres organismes de Sécurité Sociale. Pour éviter la « faillite » du régime, il sera alors probablement imposé un basculement vers les caisses de droit commun avec des ondes de choc sur **les dispositions statutaires : tarif particulier, droits familiaux en particulier pour les actuels retraités et les futurs bien entendu. De fait le régime des IEG serait rayé de la carte.**

Le gouvernement ne souhaite pas aborder cette question explosive dans ce projet de loi et renvoie la question du financement des régimes spéciaux à la loi de financement de la Sécurité Sociale 2024. Pourtant, il reconnaît dans l'étude d'impact qu'il va y avoir des conséquences, toutefois « qu'à court terme », il ne devrait pas y avoir de problème pour le paiement des retraites.

Qu'en est-il à moyen et long terme ?

Le 16 mars 2023, faute de majorité parlementaire, le gouvernement passe en force son projet par le 49.3. Au deuxième semestre 2023, les conséquences financières seront annoncées dans la LFSS 2024. Celles-ci seront graves, y compris pour les actuels agents des IEG.

Peut-on croire que les nouveaux entrants seront simplement exclus du régime de retraite ?

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les salariés embauchés à la SNCF relèvent d'une nouvelle convention collective différente des droits sociaux SNCF. Une branche professionnelle « ferroviaire » a été instituée pour faciliter les transferts d'emplois vers toutes les entreprises concurrentes et candidates pour la reprise de certaines lignes (remise en cause des concessions en région, fret et tronçons de ligne à grande vitesse). Une nouvelle politique sociale s'est installée en parallèle conduisant au « double statut ».

À partir de 2025, les personnels de la RATP vont être confrontés aux changements de concession publique. La RATP va être « chassée » de l'exploitation des lignes de bus à Paris et en proche banlieue pour laisser la place à Keolis (filiale de la SNCF, trouvez l'erreur !) et à Transdev (Caisse des Dépôts et à 34 %, le groupe privé allemand de la famille Rethmann qui avait racheté la filiale transport de Veolia). Les années suivantes, les lignes TRAM et RER devraient subir le même sort. La direction de la RATP a déjà défini la ligne sociale à adopter : les agents vont disposer d'un « sac à dos social », pour un voyage dans le privé.

Le régime de retraite des IEG est inscrit dans le Statut National dans un ordre logique et avec des liens avec

d'autres dispositions, la CAMIEG, les activités sociales, les droits familiaux spécifiques, la reconnaissance de la pénibilité, l'assurance invalidité et accidents du travail, la grille unique des rémunérations ou encore les avantages en nature.

L'assiette de cotisation repose sur les seules rémunérations principales alors qu'en droit commun, c'est toutes les rémunérations qui sont assujetties aux cotisations (primes de toutes natures). Dans une même équipe, certains agents ne relèveront pas de la même réglementation et les salaires nets à payer seront différents à NR équivalents. Il y a donc une multiplication des risques de tension avec des pratiques RH discordantes.

La fermeture du régime de retraite entraînerait des conséquences en chaîne. Les employeurs vont engager une revue de tous les dispositifs statutaires et de Branche, ce qui nous mènerait tout droit à une remise en cause de nombre de garanties sociales avec comme première conséquence la remise en cause très rapide de notre système de classification et de rémunération.

La Cour des comptes a produit plusieurs rapports sur EDF, sur le régime de retraite, bientôt sur les activités sociales. Il en sort les mêmes recommandations de réduire les droits pour effacer les spécificités d'un corps réglementaire qui a été bâti sur le service public du gaz et de l'électricité. Tous ces rapports relèvent d'un acharnement idéologique car les coûts sociaux ont été contenus, sans provoquer la moindre faillite, quelle que soit la taille de l'entreprise.

À qui profite la suppression du régime des IEG ?

Depuis toujours, le régime de retraite des IEG n'a jamais été tributaire, ni de l'État, ni des autres régimes. Depuis la création de la CNIEG et la réforme de son financement en 2005, la démonstration a été faite (et vérifiée par les services de l'État et le Parlement) de la robustesse du régime et de son adaptation, y compris vis-à-vis des réformes successives.

Les retraités des IEG représentent un peu moins de 1 % des 17 millions de retraités français. Comment faire croire alors que son abolition apporterait la moindre économie ? Par un acharnement médiatique répété et basé sur des affirmations mensongères ou caricaturales. D'ailleurs, la Première Ministre et le Ministre de l'Économie, interrogés lors de l'annonce du projet de loi sur le gain financier de la fermeture des régimes spéciaux, l'ont finalement avoué, qu'il n'y avait aucun gain financier, que c'est une question « d'équité ».

Pourquoi affirmer ainsi que la CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) est une aide d'État alors qu'il n'y a aucune ligne de compte dans le budget de l'État sur cette forme de financement qui a été imposée par le gouvernement Raffarin en 2004 ? En effet, la CTA est collectée par les fournisseurs de gaz et d'électricité sur les factures et reversée directement à la CNIEG qui en assure le recouvrement et le contrôle. L'État ne fixe que les taux de CTA et ne paie rien. Les entreprises des IEG ont de leur côté baissé leurs tarifs de transport et de distribution pour compenser la création de cette taxe. C'est donc neutre sur les factures.

La vraie raison est à chercher dans l'avenir du système énergétique français, de la place d'EDF, des intentions de dislocation de l'organisation actuelle, via un plan Hercule qui peut revenir à chaque instant malgré l'opposition unanime des organisations syndicales et de ceux qui défendent un service 100 % public.

ENGIE, entreprise privée, ne s'est jamais cachée de son rêve de sortir du Statut National. Les futurs acteurs privés, can-

didats à des pans lucratifs de l'entreprise publique seraient ainsi débarrassées d'un cadre social trop ancré à la notion de service public. Ils pourraient repartir de zéro avec de nouvelles règles au rabais.

Effacer le régime des IEG, c'est aussi se débarrasser d'un marqueur pour les autres régimes, comme la reconnaissance de la pénibilité et de certaines contraintes de travail. Le MEDEF d'ailleurs ferme la porte à toute évolution de la reconnaissance de la pénibilité, en affirmant qu'il ne s'agit pas de recréer des « régimes spéciaux ». La diabolisation de certains régimes spéciaux repose surtout sur l'exemplarité de certains droits qui auraient dû s'appliquer depuis longtemps à des millions de salarié-es exposé-es à des contraintes de travail usantes se traduisant par de multiples et diverses pathologies physiques et mentales.

Une étude de l'Observatoire des inégalités conclut par ce constat : les ouvriers ont une espérance de vie de moins de 6 ans à celle des cadres. Conclure sa carrière à 64 ans, c'est faire coïncider cet âge avec celui de la moyenne de l'espérance de vie en bonne santé (63,9 ans pour les hommes et 65,3 ans pour les femmes). C'est clairement un recul de civilisation.

LES SERVICES ACTIFS

Le service actif correspond à la reconnaissance de la pénibilité de certains métiers (travail de nuit, astreintes, équipes maintenance...) dans notre branche des IEG. La pénibilité est reconnue par un taux de service actif différent selon l'emploi (exemple : 100 % pour le travail de nuit).

Historiquement, en fonction du taux du service actif des emplois occupés et de la période, vous pouviez bénéficier :

- D'une anticipation de départ à la retraite à 55 ou 57 ans dès lors que vous totalisiez 15 à 17 ans à 100 % (variation de l'âge et de la durée au regard de la date de naissance),

- D'une bonification en trimestre, pour financer cette anticipation, soit par exemple deux mois par an pour un emploi à 100 %.

La réforme de 2008 a modifié le principe des bonifications mais pas les anticipations de départ. En effet, si la réforme des régimes spéciaux en 2008 a supprimé les bonifications pour services actifs pour les salariés recrutés à partir du 1^{er} janvier 2009, elle n'a en rien supprimé la possibilité de partir entre 1 et 5 ans plus tôt (départ anticipé). Ce qui a disparu, ce sont les bonifications (trimestres supplémentaires non travaillés et cotisés aux IEG). Sans ces bonifications, il n'y a pas ou peu d'intérêt à partir plus tôt car la pension serait faible.

Le Compte Épargne Jour Retraite (CEJR) a « en partie » compensé la fin des bonifications :

- Par exemple, un agent embauché en 2015 (après le 1^{er} janvier 2009) et qui a totalisé 40 ans de services actifs, aura acquis 400 jours de CEJR, ce qui lui permet de partir en congés 2 ans plus tôt. La différence, c'est qu'au lieu de partir directement en retraite et de percevoir une pension, il partira, dans un premier temps, en congé CEJR, ce qui lui permettra de bénéficier de droits d'entreprise (évolutions SNB, attribution d'avancements aux choix, gains de trimestres pour le calcul de la retraite...) pour augmenter sa future pension de retraite. À la fin du congé CEJR, il basculera à la CNIEG.

Attention, si le projet est appliqué, la durée des services actifs montera progressivement de 17 à 19 ans pour bénéficier d'un départ anticipé de 5 ans. De même, le CEJR n'existera plus pour les nouveaux embauchés étant donné qu'il n'y aura plus de départs anticipés pour eux mais le C2P (Compte Professionnel de Prévention).

Conférence-Débat : le livre de A à Z le 7 octobre 2023 à 10 h

De l'idée de départ jusqu'à l'achat chez un libraire.

Cette intervention sera donnée par l'auteur limousin Gérard Brutus.

Il expliquera comment naît un livre, le choix du titre, comment fonctionne une maison d'édition, qu'est-ce qu'un compte d'auteur, un compte éditeur, le plagiat, etc.

Un débat conclura cette conférence.

L'auteur dédicacera ses livres.

Par ailleurs la bibliothèque de la CMCAS déstockera ses anciens livres, 10 ouvrages par ayant droit.

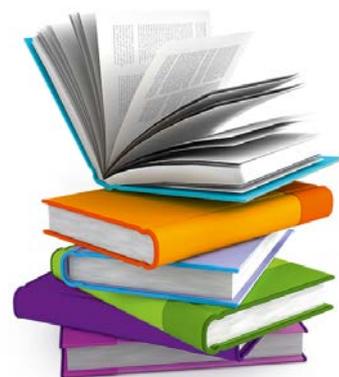
Le 7 octobre de 9 h à 12 h et de 14 à 16 h.

Conférence-Débat : le livre de A à Z

7/10/2023 - 10 h

Déstockage livres CMCAS

7/10/2023 - 9 h/12 h - 14 h/16 h



Inscription sur coupon-réponse

RAPPEL !

Chorale Mélodia le vendredi 9 juin 2023

Suite au succès de cette activité en 2022 avec plus de 60 personnes présentes, nous vous proposons à nouveau de venir au concert donné par la Chorale **Mélodia** (où participe quelques bénéficiaires de la CMCAS de Limoges) du Palais-sur-Vienne le vendredi 9 juin à 20 h salle Marcel Paul de la Roche au Gô. Un buffet organisé par Bertrand et son équipe vous sera ensuite proposé. Réservez dès maintenant votre soirée.

Chorale *Melodia*
Du Palais sur Vienne



Vendredi 9 juin 2023 à 20h00
A la Roche au Gô

Avec 45 chanteurs sur scène
(dont 4 agents des entreprises)

*Des boissons chaudes et pâtisseries
seront confectionnées par notre section
gastronomie.*



La commission Jeunesse

Accrobranche au Lac de Saint-Pardoux le samedi 8 juillet 2023

La commission Jeunesse propose à vos enfants de 3 à 17 ans une journée récréative au parc aventure du Lac de Saint-Pardoux. L'activité accrobranche est accessible à partir de 3 ans et chacun pourra progresser à son rythme parmi les différents parcours de couleurs, surveillés par des moniteurs diplômés. Inscrivez vos enfants pour cet après-midi ludique et sportif. Précautions: venir équipé de chaussures fermées, gants, pantalons et cheveux longs attachés.

Le goûter sera offert par la CMCAS.

Horaires et modalités: RDV à 13 h 30 sur place au site de Santrop au Lac St-Pardoux. Prendre le chemin situé en face de la Maison du Lac, qui passe à travers le parking en herbe, suivre ce chemin sur environ 200 mètres puis à l'entrée du bois, prendre le 2^e chemin à droite qui monte en serpentif. Au bout de ce chemin, longez le grillage en descendant jusqu'à l'entrée du Parc acrobatique en forêt. Pour les enfants de moins de 8 ans: présence obligatoire d'un parent.

Fin de l'activité prévue vers 17 h.

Les accompagnateurs ne pratiquant pas l'activité, peuvent circuler dans le parc sans payer de droit d'entrée.



OD/AD
+ 15 ans
12 €

OD/AD
12 à 15 ans
10 €

OD/AD
7 à 11 ans
7 €

OD/AD
4 à 6 ans
5 €

OD/AD
3 ans
3 €

Inscription jusqu'au 30 juin 2023

Sortie famille au Futuroscope le samedi 23 septembre

La commission Jeunesse propose à tous une sortie familiale au Futuroscope. Entre voyages, sensations fortes et jeux ludiques, il y en aura pour tous les goûts et pur tous les âges.

Le Futuroscope est un parc à thème alliant attractions immersives, spectacles vivants et expériences participatives. Aiguiser la curiosité, susciter l'émotion et mobiliser les sens, tels sont les objectifs de ce parc au positionnement unique en France, entre divertissement, pédagogie, et à la pointe de la technologie.

Nouveauté 2023: la nouvelle attraction « Étincelle, la malédiction de l'Opale Noire » (partagez l'aventure fantastique d'une super héroïne dans une attraction en 3D multi-effets) et la Maison à l'Envers.

Horaires: RDV à 7 h 15 à la CMCAS de LIMOGES – 15 Rue Louis Armand – 87220 FEYTIAT.

Prévoir le pique-nique midi et soir. Retour à la CMCAS vers 22 h

Inscription jusqu'au vendredi 4 août 2023



OD/AD
+ 12 ans
40 €

AD
5 à 12 ans
30 €

AD
- de 5 ans
gratuit

Extérieurs
+ 12 ans
50 €

Extérieurs
5 à 12 ans
42 €

Extérieurs
- de 5 ans
13 €

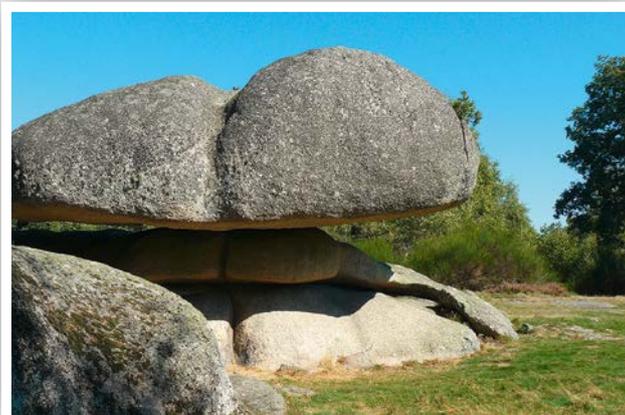
À prévoir dans vos agendas :

- Le mercredi 18 octobre: Le Moulin du Gô

Randonnée à Toulx-Sainte-Croix « Les Pierres Jaumâtres » le lundi 10 juillet 2023

La section randonnée pédestre de la CMCAS de Limoges propose une sortie le lundi 10 juillet 2023 ouverte à tous les bénéficiaires de la CMCAS.

Le matin, vous découvrirez le site naturel emblématique du nord de la Creuse, les Pierres Jaumâtres lors d'une belle randonnée de 10 km en sous-bois. Pour ceux qui ne feront pas la marche, vous pourrez visiter Toulx-Sainte-Croix, ou le village de l'improbable, avec son église coupée en deux, un phare et les Pierres Jaumâtres. Durant l'après-midi, vous visiterez le château de Boussac où séjournèrent parfois George Sand et Frédéric Chopin.



Le programme de la journée :

- RDV à la CMCAS à 6 h 45
- 7 h : départ de la CMCAS en bus
- 9 h : Arrivée à Toulx-Sainte-Croix – Randonnée les Pierres Jaumâtres 10 km

Et pour les accompagnateurs promenade dans le village et découverte des Pierres Jaumâtres

12 h : restaurant le chalet des Pierres Jaumâtres

15 h : visite du Château de Boussac

18 h 30 : retour à la CMCAS

Tarifs en fonction du nombre de personnes. Pour :	Tarifs Extérieurs		Tarifs AD/OD	
	Enfant de - 12 ans	Plus de 12 ans	Enfant de - 12 ans	AD/OD plus de 12 ans
30 personnes	44 €	66 €	33 €	50 €
40 personnes	38,5 €	60,5 €	29 €	45 €
50 personnes	35,5 €	57,3 €	27 €	43 €

Merci de composer votre menu en fonction des choix proposés :

N°	Entrées :	Choix N°
1	Pastilla de chèvre chaud, miel et amandes	
2	ou salade de poulet grillé, parmesan, sauce César	
3	ou Pan con tomate, jambon Serrano et son fromage	
N°	Plats :	Choix N°
1	Fondu creusois et charcuterie	
2	ou Filet de poulet grillé avec frites	
3	ou Faux Filet de bœuf avec frites	
N°	Desserts :	Choix N°
1	Tiramisu aux fruits rouges et spéculoos	
2	ou Crème brûlée aux agrumes	
3	ou Profiterole (glace vanille), sauce chocolat et chantilly	
4	ou Panna cotta au romarin, sorbet citron et croustillant à l'huile d'olive	
5	ou Glace deux boules	

Pour information : nous avons obligation de communiquer au transporteur la liste des passagers avec un numéro de téléphone d'un tiers à contacter en cas d'urgence. À donner à la CMCAS lors de votre inscription. Votre inscription est ferme et définitive à compter du 9 juin 2023

Inscription avant le 9 juin 2023

RAPPEL !

Expédition au Marais Poitevin le samedi 1^{er} juillet

La commission des pensionnés de la CMCAS vous propose une expédition au Marais Poitevin le samedi 1^{er} juillet.

La journée commencera par la visite du château Terre Neuve, demeure philosophale au décor de Chambord. Puis belle pause au restaurant le Rabelais où vous dégusterez les produits du terroir. Après le déjeuner, vous vous laisserez porter au fil de l'eau dans une barque traditionnelle où vous apprécierez le calme et l'authenticité du Marais. Enfin, vous pousserez la porte de la brasserie « la Cibulle » où vous découvrirez l'univers d'un savoir-faire ancestral de la fabrication de la bière artisanale.

Excursion
au Marais Poitevin
Samedi 1er Juillet
Rendez-vous à la CMCAS à Feytiat
à 6h00

CMCAS LIMOGES

Inscription avant le 5 Mai 2023

activités sociales de l'énergie

OD/AD
- 12 ans
30 €

OD/AD
+ 12 ans
60 €

Invités
80 €

Inscription avant le 5 mai 2023

RAPPEL !

Séjour « Les Régions Proposent »

**Les incontournables du Nord au Sud de la Corse du Sud
du dimanche 24 septembre au dimanche 1^{er} octobre 2023**

Du Nord au Sud partez à la découverte de l'île de Beauté.

Au Sud vous succomberez au charme d'Ajaccio, ville pittoresque et berceau natal de Napoléon Bonaparte.

À l'extrême Sud vous tomberez sous le charme de Bonifacio, et de ses falaises calcaires, qualifiée de Capitale pittoresque par l'écrivain Valéry.

Au Nord vous découvrirez Bastia, la cité génoise et son ambiance méditerranéenne à travers ses ruelles et son vieux port.

Dans le Cap Corse vous voyagerez au cœur d'une région préservée. Préparez-vous à un voyage unique qui ne vous laissera pas indifférent !

Hébergement en pension complète :

CENTRE DE VACANCES CCAS MARINCA PORTICCIO
20166 PORTICCIO

24 septembre :

Départ de la CMCAS à 1 h du matin en bus

Aéroport de Bordeaux : 6 h – aéroport Ajaccio 7 h 30

1^{er} octobre :

Aéroport Ajaccio 11 h 20 – Aéroport de Bordeaux : 13 h

Retour à la CMCAS en bus à 17 h

Les annulations après l'inscription, sans présentation d'un justificatif, entraînent le règlement de la totalité du séjour. Les justificatifs acceptés sont les suivants : certificat d'hospitalisation, certificat de décès, destruction des locaux professionnels et/ou privés. Merci de nous communiquer le téléphone d'un tiers lors de votre inscription.

Inscription avant le vendredi 25 août 2023

OD/AD
Adulte
845 €

Extérieurs
990 €



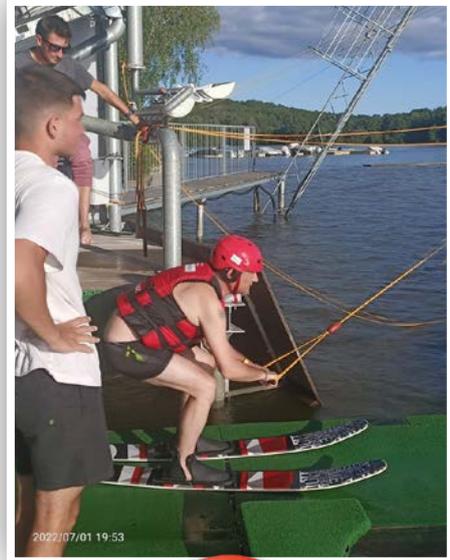
RAPPEL !

Lake Wakepark au Lac de Saint-Pardoux le 23 juin 2023

Après le succès de cette activité l'été dernier, la commission Jeunes Agents vous donne rendez-vous au Lake Wakepark du Lac de Saint-Pardoux! Ce téléski nautique, avec une vitesse modulable de 0 à 30 km/h, est un très bon outil d'apprentissage ou de perfectionnement. Les pratiquants passent les uns après les autres. Le parcours full size de 750 m avec 5 pylônes pour ce grand téléski propose une boucle et offre la possibilité de tracter simultanément jusqu'à 10 pratiquants. Vous pourrez y pratiquer différents supports comme le kneeboard (planche à genoux), le bi-ski, le wakeboard ou le wakeskate. La soirée s'achèvera par un repas à partager.

Horaires : RDV AU LAC DE SAINT-PARDOUX SITE DE FRÉAUDOUR A 17 h 45
Les tarifs comprennent l'activité et le repas

Inscription avant le Vendredi 16 juin 2023



OD/AD
+ 18 ans
22 €

OD/AD
- 18 ans
20 €

Extérieurs
33 €

RAPPEL !

Section Jardinage

Les beaux jours arrivent et avec eux l'envie de vivre dehors. Une nouvelle activité va naître en ce début d'année au sein de la CMCAS de Limoges. Venez nous rejoindre pour bénéficier d'un potager familial solidaire et constructif.

Un travail en commun et un échange de bonnes idées pourront vous faire partager l'envie et la passion du jardinage. Adultes, jeunes, enfants et moins jeunes, nous vous accueillons pour des notions de jardinage.

Cette activité démarre et elle nécessite des moyens humains et matériels. Pour ce faire, vous trouverez ci-dessous une liste d'appel à don pour cette activité.

C'est une première et j'encourage celles et ceux qui souhaitent contribuer à sa réussite à venir nous rejoindre.

Ahmed EI YOUBI 06 65 78 49 22

Appel à dons

Nous cherchons pour notre future activité de jardinage au sein de la CMCAS

- Gobelets, pots ou godets
- Outils de jardinage
- Bâches ou films plastiques
- Tuteurs
- Brouettes
- Seaux
- Arrosoirs
- Tuyaux d'arrosage
- Palettes planches tasseaux chevrons
- Bidons
- Cordes ou ficelles
- Tuyaux PVC
- Cageots bois ou plastique
- Etc.

**Potager
partagé**



Le voyage jusqu'au lieu de vacances

« J'accompagne, ils partent »

De 4 à 14 ans, le voyage est organisé par la CMCAS du lieu de rassemblement déterminé (gare des Bénédictins, CMCAS, ou domicile des parents) jusqu'au centre de vacances, et inversement pour le retour.

Pour cet été, la CCAS met tout en œuvre pour assurer les vacances des jeunes. Comme tous les ans, la CMCAS demande aux parents de s'impliquer au maximum pour garantir les convoys. Nous rappelons que les agents bénéficient d'un détachement pour accompagner les enfants.

La réussite des vacances de nos jeunes, est réalisable surtout cette année, par l'investissement de chacun. Parents, collègues actifs et inactifs, conjoints d'agents, vous pouvez tous être bénévoles pour effectuer des convoys. Les professionnels de la CMCAS sont à votre écoute.

Une réunion convoi se déroulera à la Roche au Gô le lundi 15 mai à 16h30

Dates des sessions jeunes séjours nationaux:

- SESSION N° 1 Aller: jeudi 13-07 Retour: mercredi 26-07
- SESSION N° 2 Aller: mardi 11-07 Retour: vendredi 28-07
- SESSION N° 4 Aller: mardi 01-08 Retour: lundi 14-08
- SESSION N° 5 Aller: mardi 01-08 Retour: lundi 21-08
- SESSION N° 6 Aller: mercredi 16-08 Retour: vendredi 25-08

Dates des sessions jeunes séjours régionaux:

- SESSION ET1 Aller: jeudi 13-07 Retour: mercredi 19-07
- SESSION ET4 Aller: mardi 01-08 Retour: samedi 05-08
- SESSION ET6 Aller: mercredi 16-08 Retour: mardi 22-08



Inscription convois et accueil en gare été 2023

Adresse mail pour envoi disponibilités:

anne.gruber@asmeg.org
catherine.lemaur@asmeg.org

Ouvrant droit – Nom Prénom

Adresse de l'Unité pour la demande de détachement

.....

Travail Portable

Disponibilités dates

Ayant droit (conjoint) – Nom Prénom

Portable

Obligation de fournir un extrait de casier judiciaire bulletin N° 3 de moins de 3 mois

Disponibilités dates

On entretien notre patrimoine : Travaux au gîte d'Auphelle



Je m'appelle Patrice Novak et suis né en 1952. Je suis pensionné des IEG depuis 2003. J'ai beaucoup d'activités dans mon environnement personnel, mais j'ai tout de même décidé de faire du bénévolat auprès de ma CMCAS. Je suis convaincu qu'il faut mettre en application le PAR et le POUR.

Il faut que nous décidions ensemble d'apporter notre contribution pour aider notre CMCAS à faire fonctionner nos activités sociales. Pour exemple, la semaine dernière une équipe composée de quelques bénévoles a réalisé de gros travaux sur le terrain de notre gîte d'Auphelle à Vassivière, dans une ambiance fraternelle et responsable. Je pense qu'il faut que nous prenions conscience que notre patrimoine a besoin de renouveau et d'entretien et que nos moyens financiers ont été sérieusement diminués à la suite de la privatisation de nos industries des IEG et par les différentes lois étranglant la vie de nos activités sociales. Vous pouvez vous rapprocher de notre CMCAS pour contribuer au maintien de notre patrimoine et à son amélioration.

Vive nos activités PAR nous et POUR nous.



zoom sur...

nouveau

Le livret d'accueil numérique

En un clic, retrouvez toutes les infos utiles à votre séjour sur votre Village vacances et ses environs.

Retrouvez les différents livrets d'accueil numériques sur <https://vu.fr/0D2U>

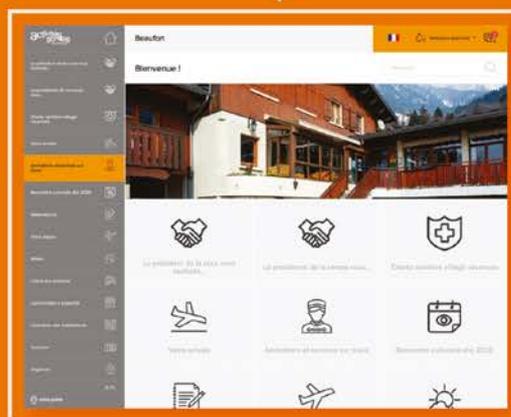
activités sociales
de l'énergie

Tout savoir sur l'actualité de votre Village vacances CCAS

Finis lutins, brochures, classeurs... Les Activités Sociales ont fait le choix du livret d'accueil numérique dans les Villages vacances CCAS depuis l'été dernier. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'évolution de l'offre, de la modernisation des outils et de la politique environnementale qui est menée par les Activités Sociales.

Le livret d'accueil numérique de votre lieu de séjour vous sera transmis 5 jours avant votre arrivée sur votre adresse électronique renseignée dans votre espace Activ. Il est également consultable sur le site ccas.fr dans la fiche des Villages vacances CCAS.

Besoin d'infos pour préparer vos vacances ?
Allez consulter le livret d'accueil numérique



vacances & séjours adultes et familles

NOUVEAUTÉ sur ccas.fr...

réservez
votre séjour *

* en tenant compte des disponibilités

trouvez
votre Village
vacances

Trouvez votre
villages vacances
en cliquant sur la carte



Partenariats & Tarifs préférentiels 2023

**Commandez vos places de spectacles, cinémas, piscines,
et autres auprès de La CMCAS de LIMOGES.**



Musée de la résistance
Musée des beaux-arts
Service ville d'art et
d'histoire



**Retrouvez toutes
les offres de la CCAS**

**Pour connaître les modalités de ces partenariats,
veuillez contacter la CMCAS au 05 55 48 44 48
En complément, vous trouverez les informations sur le site de la CMCAS**

 limoges.cmcas.com

Précommandez vos places à tarifs préférentiels avant le 30 juin 2023



Réouverture le 9 avril 2023

Passez une journée inoubliable en famille dans un parc d'attractions fun et conçu pour les enfants et les adultes! Manèges et attractions à volonté (hors karting). Billets valables pour 2 saisons à partir de la date d'achat.

Adultes et enfants à partir de 3 ans.



20 pistes de bowling, 14 billards, des flippers et jeux d'arcade, un bar-brasserie. Le **Bowling Club Limousin** est l'espace idéal pour passer une après-midi de détente et des soirées festives en famille ou entre amis. Vérifier périodes et horaires sur le site (tarif CMCAS intéressant sur les périodes « bleu » et « rouge »)



Chez **The Jump Limoges** nous vous proposons de vous amuser tout en faisant du sport! Venez bondir sur nos trampolines, sauter dans un grand bac à mousse ou encore vous laisser tomber dans un big air! Vous pourrez aussi vous affronter dans un grand laser game, ou encore vous creuser la tête dans un escape game! The Jump Limoges, du fun pour tous! C'est ouvert à tous, dès l'âge de 7 ans.

25 % de réduction achat billets sans date de limite ni nombre.



CRYOTHÉRAPIE CORPS ENTIER

Les bienfaits de la Cryothérapie corps entier: agit sur la récupération musculaire, sur l'état de forme psychologique et physique ainsi que sur la santé (accompagnement des pathologies comme les tendinites, les lombalgies, l'arthrose, la polyarthrite, la spondylarthrite... toutes les pathologies à douleurs chroniques ou inflammatoires)

LA CRYOLIPOLYSE

Les effets de la Cryolipolyse: amincissement d'une zone ciblée de manière naturelle et non invasive. Élimination des cellules graisseuses et pertes de 30 à 40 % de l'amas graisseux traité en une seule séance, résultat définitif en 6 semaines.

NOM : Prénom : de l'agent

NOM	Prix	Quantité	Total
PARC BELLEVUE	10 €		€
BOWLING CLUB LIMOUSIN	7 €		€
THE JUMP	9 €		€
CRYOTHERA - CRYOTHÉRAPIE CORPS ENTIER	25 €		
CRYOTHERA - LA CRYOLIPOLYSE	150 €/séance		
TOTAL TTC			€

« Tarifs soumis à un minimum de commandes réalisées par l'ensemble des agents avant le 30 juin 2023 »





Les randonnées

Dates	Communes	Nom du circuit	Longueur (km)	Dénivelé	RDV et départ sur place à 14 h sur les lieux ci-dessous
15/05/2023	BLOND	Sentier des Cîmes	9	110 m	Parking Centre Equestre La Bachellerie
22/05/2023	BURGNAC	Circuit des Landes	9	48 m	Parking Eglise
Mardi 30/05/2023	SAINT-JOUVENT	Sentier de la Forêt	9	90 m	Parking Salle Polyvalente
05/06/2023	CIEUX	Circuit des Mégalithes	10		Parking Ceitunrat D9
12/06/2023	MONTROL-SÉNARD	Ducs et Moines de Mortemart	9	150 m	Place de l'Eglise
19/06/2023	PEYRILHAC	Circuit des Étangs	9		Parking de la Mairie
26/06/2023	SAINT-LÉONARD-DE-NOBLAT	Entre Vienne et Tard	10	102 m	Parking de la Mairie

Activités passées



Soirée folklorique

Le 31 mars 2023, c'est accompagné d'un repas typiquement Limousin que le groupe « TORNAREM » a animé la soirée folklorique.

La commission Pensionnés remercie tous ceux qui ont permis que cette soirée soit vécue et appréciée par tous les participants.



Bulletin d'inscription à renvoyer à la CMCAS

Chorale Mélodia le Vendredi 9 Juin 2023

(Tarifs : à volonté au chapeau)

Nom-Prénom :

Nom-Prénom :

Nom-Prénom :

Nom-Prénom :

Inscriptions auprès de la CMCAS avant le 2 juin 2023



Lake Wakepark au Lac de Saint-Pardoux le 23 juin 2023

Tarifs : OD/AD +18 ans : 22 € – AD -18 ans : 20 € – Extérieur : 33 €. Les tarifs comprennent l'activité et le repas

Nom-Prénom : = €

TOTAL : €

Inscriptions auprès de la CMCAS avant le 16 juin 2023



Excursion les Marais Poitevin le 1^{er} juillet 2023

Tarifs : OD/AD +12 ans : 60 € – AD -12 ans : 30 € – Invité : 80 €

Nom-Prénom : = €

TOTAL : €

Inscriptions auprès de la CMCAS avant le 5 mai 2023



Accrobranche au Lac de Saint-Pardoux le samedi 8 juillet 2023

Tarifs à partir de 10 personnes : +15 ans : 12 € – JUNIOR (12 à 15 ans) 10 € – ENFANT (de 7 à 11 ans) 7 €.
KID (de 4 à 6 ans) 5 € - BAMBIN (3 ans) 3 €

Nom-Prénom : = €

TOTAL : €

Inscriptions auprès de la CMCAS avant le 30 juin 2023



Bulletin d'inscription à renvoyer à la CMCAS

Sortie famille au Futuroscope le samedi 23 septembre

Tarifs : AD/OD de plus de 12 ans : 40 € – AD Enfants de 5 à 12 ans : 30 € – Enfants de moins de 5 ans : 0 €

Extérieurs de plus de 12 ans : 50 € – AD Enfants de 5 à 12 ans : 42 € – Enfants de moins de 5 ans : 13 €

Nom-Prénom : = €

TOTAL : €

Inscriptions auprès de la CMCAS avant le 4 août 2023



Région propose la Corse du Nord au Sud du 24 septembre au 1^{er} octobre 2023

Tarifs : OD/AD : 845 € – Extérieur : 990 € – Paiement en trois fois avec les échéances suivantes : le 5/06 : 300 € – Le 5/07 : 300 € – le 5 /09 : 243 €

Nom-Prénom : = €

TOTAL : €

Inscriptions auprès de la CMCAS avant le vendredi 5 août 2023



Conférence-Débat : le livre de A à Z le 7 octobre 2023 à 10 h

Conférence-Débat : le livre de A à Z
7/10/2023 - 10 h

Déstockage livres CMCAS
7/10/2023 – 9 h/12 h - 14 h/16 h

Nom :

Prénom :

Je suis intéressé

Par la conférence

Par le déstockage

Coupon à renvoyer auprès de la CMCAS

Sortie moto

De la Haute Vienne en passant par les gorges du Tarn, la Lozère et les Cévennes, nous nous sommes régalés de virages et de vues époustouflantes. De magnifiques points de vue comme le cirque de Navacelle, ou encore le mont Aigoual nous ont permis de ramener de beaux souvenirs.

L'ambiance était au rendez-vous pendant ces 3 jours (du 29/04 au 01/05), avec en bonus une animation du camping au top ! Concert de rock et danse à gogo.

La section moto.



Bulletin d'inscription à renvoyer à la CMCAS

Randonnée à Toulx-Sainte-Croix « Les Pierres Jaumâtres » le lundi 10 Juillet 2023

Tarifs en fonction du nombre de personnes. Pour :	Tarifs Extérieurs		Tarifs AD/OD	
	Enfant de - 12 ans	Plus de 12 ans	Enfant de - 12 ans	AD/OD plus de 12 ans
30 personnes	44 €	66 €	33 €	50 €
40 personnes	38,5 €	60,5 €	29 €	45 €
50 personnes	35,5 €	57,3 €	27 €	43 €

Merci de composer votre menu en fonction des choix proposés :

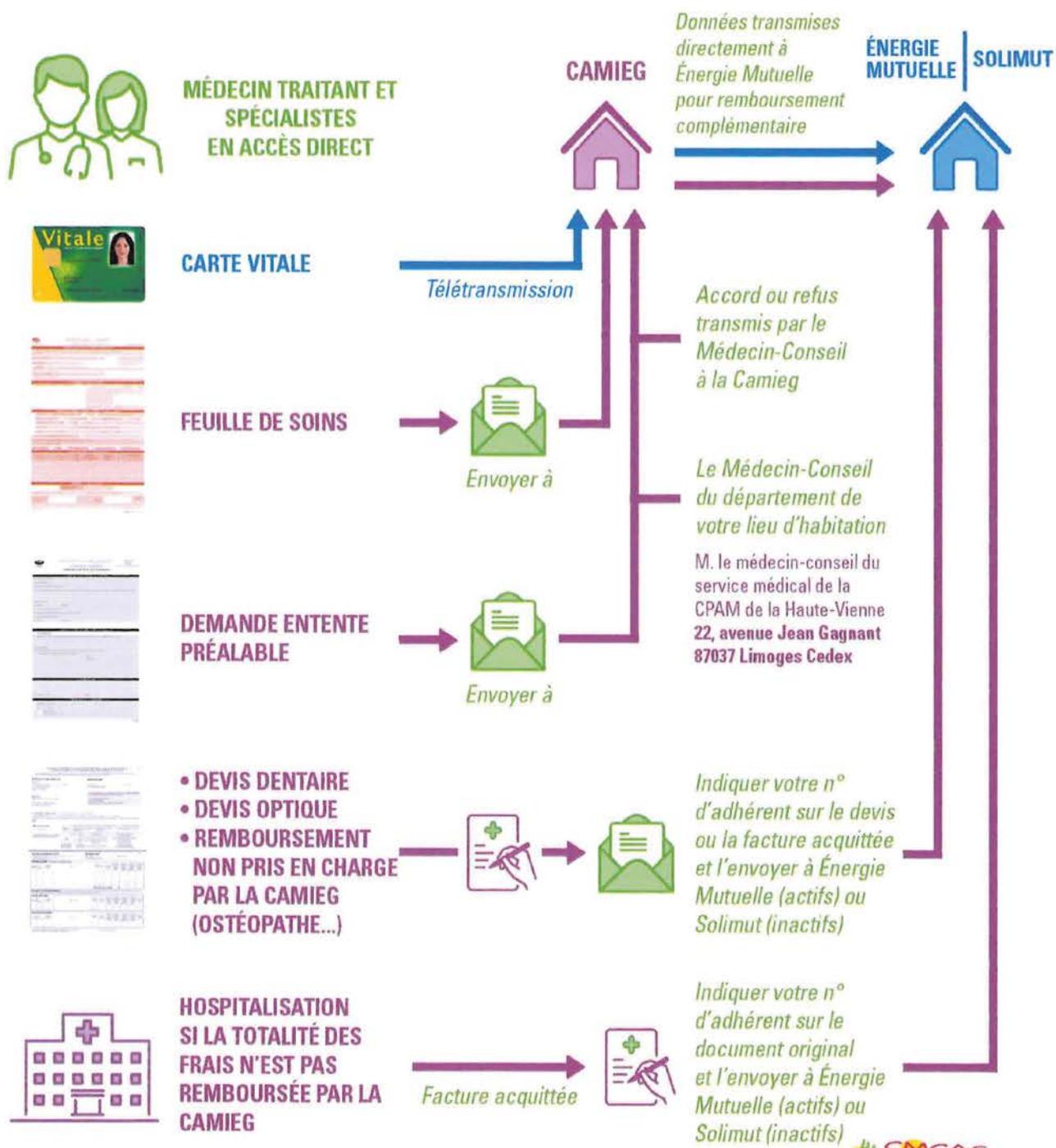
N°	Entrées :	Choix N°
1	Pastilla de chèvre chaud, miel et amandes	
2	ou salade de poulet grillé, parmesan, sauce César	
3	ou Pan con tomate, jambon Serrano et son fromage	
N°	Plats :	Choix N°
1	Fondu creusois et charcuterie	
2	ou Filet de poulet grillé avec frites	
3	ou Faux Filet de bœuf avec frites	
N°	Desserts :	Choix N°
1	Tiramisu aux fruits rouges et spéculoos	
2	ou Crème brûlée aux agrumes	
3	ou Profiterole (glace vanille), sauce chocolat et chantilly	
4	ou Panna cotta au romarin, sorbet citron et croustillant à l'huile d'olive	
5	ou Glace deux boules	

Nom-Prénom : = €

TOTAL : €

Inscriptions auprès de la CMCAS avant le vendredi 9 juin 2023

LE CIRCUIT DE VOS FEUILLES DE SOINS



INFORMATIONS



CAMIEG
92011 NANTERRE CEDEX
☎ 08 06 06 93 33



Energie Mutuelle
47 rue Godot de Mauroy 75009 PARIS
CSM (Actifs)
☎ 09 69 32 46 46



Solimut Mutuelle de France
06709 ST-LAURENT DES VAR CEDEX
CSM (Retraités)
☎ 08 00 00 50 45

Points d'accueil de proximité

Vous avez des questions sur :

- ✓ Les vacances ✓ Les vacances jeunes ✓ Les activités ponctuelles
- ✓ Les informations de base des assurances ✓ Vos changements de situation ✓ Les activités sportives
- ✓ Les activités culturelles ✓ Les aides à la personne ✓ etc.

Un professionnel de la CMCAS sera présent pour vous répondre

Calendriers des points d'accueil (ouvert à tous les bénéficiaires)

Permanences Promotion Conseil de la CMCAS de Limoges

Accueil CMCAS à Feytiat du Lundi au vendredi 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

LIEU	PÉRIODICITÉ	FRÉQUENCE	HORAIRE	DATES
Agence de Bellac	Mensuelle	1 ^{er} Mardi	8 h à 9 h 30	- 02/05/23 - 06/06/23 - 05/09/23
Plateau du Roussillon	Bimensuelle	1 ^{er} et 3 ^e Mardi	14 h à 16 h	- 02/05/23 et 16/05/23 - 06/06/23 et 20/06/23 - 05/09/23 et 19/09/23
Agence de Saint-Junien	Mensuelle	2 ^e Mardi	8 h à 9 h 30	- 09/05/23 - 13/06/23 - 12/09/23
Agence de Saint-Yrieix	Mensuelle	3 ^e Mardi	8 h à 9 h 30	- 16/05/23 - 20/06/23 - 18/09/23
UPC Centre Ester Technopole	Bimensuelle	1 ^{er} lundi	Lundi de 13 h 30 à 15 h 30	- 05/06/23 - 11/09/23
		3 ^e ou 4 ^e mardi	Mardi de 8 h 30 à 10 h 30	- 23/05/23 - 27/06/23 - 26/09/23
ENEDIS ESTER 8 rue Théophile Gramme Limoges	Bimensuelle	2 ^e et 4 ^e Jeudi	14 h à 16 h	- 11/05/23 et 25/05/23 - 08/06/23 et 22/06/23 - 14/09/23 et 28/09/23
GRDF ESTER 3 rue Théophile Gramme – Limoges	Bimensuelle	2 ^e et 4 ^e Jeudi	16 h à 17 h	- 11/05/23 et 25/05/23 - 08/06/23 et 22/06/23 - 14/09/23 et 28/09/23
Exploitation Électricité Limoges Les Vergnes de Crochat Limoges	Mensuelle		7 h 45 à 9 h 30	- 25/05/23 - 22/06/23 - 21/09/23
Atelier EDF Ambazac	4 fois par an	Février – Juin Septembre – Novembre	Lundi 8 h	- 19/06/23
PEYRAT-LE-CHÂTEAU Usine Le Mazet	4 fois par an	Février – Juin Septembre – Novembre	Jeudi 15 h 30 17 h	Contactez votre CMCAS
Agence de CHÂTEAUNEUF	4 fois par an	Février – Juin Septembre – Novembre	Jeudi de 11 h à 12 h et de 13 h à 15 h	Contactez votre CMCAS
Régie de ST-LÉONARD-DE-NOBLAT	4 fois par an	Février – Juin Septembre – Novembre	Jeudi de 8 h à 10 h	Contactez votre CMCAS

Compte tenu du contexte sanitaire, avant tous déplacements sur les points de proximité, veuillez appeler la CMCAS au 05 55 48 44 48.





« Je vous demande de ne jamais oublier que vous avez en charge un instrument fondamental de la vie de votre pays. Votre dignité, comme l'intérêt national vous font un devoir impérieux de continuer à défendre sans jamais défaillir le service public propriété de la nation, contre les représentants du grand capital industriel et bancaire dont le seul objectif est d'asservir encore plus le pays à leurs insatiables besoins de domination et de profit ; de continuer avec le même courage à défendre notre légitime statut national, nos retraites et nos œuvres sociales qui font désormais corps avec nos deux établissements publics, issu du conseil national de la résistance, expression du combat de ceux qui ont été jusqu'au sacrifice de leur vie pour sauver le pays, et avec lui ses riches traditions d'humanisme et de liberté. La meilleure façon de défendre le Statut National, ce sera de l'améliorer et de l'étendre à l'ensemble des salariés ! »

Marcel Paul

marcel paul